



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 mars 2022 — N° 43

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la nomination de M. Marc de Passorio à titre de nouveau chef exécutif du restaurant La Traite.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Festi-Cirque.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de saluer la volonté d'ajouter des ressources supplémentaires pour appuyer les policiers de Saint-Jean-sur-Richelieu dans la lutte contre la violence conjugale.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Huguette Labelle Langlois et à M. Louis Langlois pour leur engagement bénévole et communautaire.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Elizabeth « Betty » Riel, instigatrice de la Fondation Betty Riel.

30 mars 2022

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires des bourses d'honneur du ministère de l'Économie et de l'Innovation de la circonscription de Gaspé.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'entreprise Les Jardins André-Carbonneau.

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin d'encourager le développement et l'utilisation du transport collectif à Québec.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner la sortie du documentaire *L'affaire silicose — L'histoire d'une injustice*.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le Mois du Sénégal.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

30 mars 2022

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

La révision de l'hiver 2022 du plan stratégique 2019-2023 du Secrétariat du Conseil du trésor.

(Dépôt n° 443-20220330)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 58 concernant les sommes investies annuellement ainsi que les investissements prévus dans la recherche sur la démence et l'Alzheimer, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 février 2022 par M. Zanetti (Jean-Lesage).

(Dépôt n° 444-20220330)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

30 mars 2022

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importance de nos municipalités à titre de gouvernements de proximité, et la nécessité de respecter le principe de subsidiarité;

QU'elle rappelle que leur statut de gouvernement de proximité a été reconnu par l'adoption de la loi 122 en 2017;

QU'elle reconnaisse leur expertise et réitère qu'elles sont autonomes dans les champs de compétence qui sont les leurs, notamment la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs, le développement économique local, l'environnement, la salubrité, les nuisances, la sécurité et le transport, y compris le transport en commun;

QUE l'Assemblée nationale réclame du gouvernement du Québec qu'il respecte cette autonomie, entre autres en soutenant, sans ingérence, les villes dans la planification de leurs projets.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 272 en annexe)

Pour : **92** Contre : **0** Abstention : **0**

30 mars 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne la décision des Talibans de ne pas permettre la réouverture et la fréquentation des écoles secondaires pour les filles afghanes;

QU'elle réitère que la promotion et la protection des droits de la personne, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes, sont des valeurs fondamentales du Québec;

QU'elle rappelle que l'accès universel à l'éducation est primordial à l'émancipation des femmes et permet d'assurer l'égalité;

QU'elle affirme sa solidarité avec les femmes et les filles afghanes.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la gestion gouvernementale du réseau de la santé et des services sociaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la mise en place de déclarations de revenus préremplies pour les personnes vivant exclusivement de prestations gouvernementales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 mars 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 29, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 5 avril 2022, après les affaires courantes jusqu'à 16 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende Élections Québec;

QUE la durée maximale de l'exposé d'Élections Québec soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 70 minutes partagées ainsi : 32 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 21 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 5 minutes 25 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 5 minutes 25 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 5 minutes pour le député indépendant;

QUE le témoin auditionné puisse l'être par visioconférence;

QUE la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

30 mars 2022

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

30 mars 2022

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 mars 2022, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'ArcyMcGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au cours de son intervention, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) présente la motion suivante pour formuler un grief:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui ne tient pas compte de l'insécurité alimentaire des Québécois dans un contexte de spirale inflationniste.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'ArcyMcGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition et Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

30 mars 2022

À la fin de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2022-2023 qui n'annonce pas de planification pluriannuelle du programme AccèsLogis qui répond aux besoins des personnes mal-logées.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Birnbaum (D'ArcyMcGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, M. Derraji (Nelligan) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui, une fois de plus, abandonne les patients québécois en ne présentant aucune mesure concrète pour rétablir la situation dans le réseau de la santé et mettre fin aux listes d'attentes qui ne cessent de s'allonger.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Birnbaum (D'ArcyMcGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Derraji (Nelligan), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

30 mars 2022

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Birnbaum (D'ArcyMcGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Derraji (Nelligan), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au cours de son intervention, Mme Sauvé (Fabre) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui ne tient pas compte des aînés vivant à domicile et les plus vulnérables en situation de précarité financière.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Birnbaum (D'ArcyMcGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Derraji (Nelligan) et Mme Sauvé (Fabre), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

30 mars 2022

Au début de son intervention, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour son échec à soutenir les Québécoises et les Québécois à faire face à la crise du coût de la vie.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'ArcyMcGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Derraji (Nelligan), Mme Sauvé (Fabre) et M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Gaudreault (Jonquière) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et d'ambition en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour l'absence d'un plan sérieux et crédible pour faire face à l'urgence climatique.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'ArcyMcGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Derraji (Nelligan), Mme Sauvé (Fabre), M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

30 mars 2022

À la fin de son intervention, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ qui ne bonifie pas suffisamment le financement à la mission des organismes communautaires afin d'assurer leur pérennité.

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de M. Girard, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux, ainsi que les amendements transmis par M. Zanetti (Jean-Lesage).

Les amendements sont déclarés recevables, à l'exception de celui proposant l'introduction de l'article 21.3 au projet de loi, puisqu'il introduit un nouveau principe au projet de loi.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement introduisant l'article 21.1.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement introduisant l'article 21.2.

L'amendement est rejeté.

30 mars 2022

Est ensuite mis aux voix l'amendement introduisant l'article 21.4.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement introduisant l'article 21.5.

L'amendement est rejeté.

À 17 h 06, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 11.

Du consentement de l'Assemblée, un débat est tenu sur la prise en considération du rapport de la Commission des relations avec les citoyens ainsi que sur les amendements transmis par M. Zanetti (Jean-Lesage).

À 18 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 31 mars 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

30 mars 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 272)

POUR - 92

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Roy (IND)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Samson (IND)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (IND)	(Berthier)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Lotbinière-Frontenac)		